



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
16 août 2012
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement

Quatrième session

Genève, 12-16 novembre 2012

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts:
 - a) Rapports des réunions d'expert pluriannuelles:
 - i) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement;
 - ii) Réunion d'experts pluriannuelle sur les services, le développement et le commerce: aspects réglementaires et institutionnels;
 - iii) Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale;
 - iv) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports et la facilitation du commerce;
 - b) Rapports du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.
4. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

II. Annotations

1. La quatrième session de la Commission du commerce et du développement aura lieu du 12 au 16 novembre 2012. Conformément au paragraphe 201 de l'Accord d'Accra, la Commission a pour rôle d'examiner les rapports des réunions d'experts, de gérer et de recommander pour approbation le programme de travail des réunions d'experts dans son domaine de compétence, et de promouvoir et de renforcer les synergies entre les trois piliers.
2. Comme indiqué dans l'ordre du jour provisoire approuvé par le Conseil du commerce et du développement, la Commission, à sa quatrième session, examinera et adoptera les rapports des réunions d'experts. Elle examinera et évaluera les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord d'Accra par le secrétariat, y compris dans les domaines dans lesquels des synergies ont été obtenues entre les trois piliers.
3. Conformément au paragraphe 190 de l'Accord d'Accra, la Commission, à sa quatrième session, devrait s'efforcer d'aboutir à des résultats plus pragmatiques et de définir des solutions pratiques aux problèmes de commerce et de développement. D'après l'expérience des sessions précédentes, ces résultats pourraient prendre la forme de conclusions concertées.

Point 1

Élection du Bureau

4. L'article 18 du Règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement dispose que chaque commission élit, parmi les représentants de ses membres, un président, cinq vice-présidents et un rapporteur, en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable. L'article 19 précise que le Bureau de chaque commission se compose de sept membres, à savoir quatre membres présentés conjointement par les Groupes A et C, deux membres par le Groupe B et un membre par le Groupe D, conformément à l'annexe de la résolution 1995 (XIX), modifiée, de l'Assemblée générale.
5. Conformément au cycle de roulement établi, le Bureau de la Commission à sa quatrième session sera donc constitué comme suit: président – Groupe B; rapporteur – Groupe A; trois vice-présidents – Groupes A et C combinés; un vice-président pour le Groupe B; et un vice-président pour le Groupe D.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

6. L'ordre du jour a été établi conformément à l'Accord d'Accra et au Mandat de Doha. Un programme de travail sera distribué avant la réunion.

Documentation

TD/B/C.I/22

Ordre du jour provisoire annoté.

Point 3

Rapports des réunions d'experts

a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles

7. Au titre du point 3 a), la Commission examinera les résultats de quatre réunions d'experts pluriannuelles, comme suit:

- i) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement

Documentation

TD/B/C.I/MEM.2/20 Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement sur sa quatrième session.

- ii) Réunion d'experts pluriannuelle sur les services, le développement et le commerce: aspects réglementaires et institutionnels

Documentation

TD/B/C.I/MEM.3/12 Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les services, le développement et le commerce: aspects réglementaires et institutionnels sur sa quatrième session.

- iii) Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale

8. Le thème examiné par la Réunion d'experts pluriannuelle, à cette session, relève du champ d'activité tant de la Commission du commerce et du développement que de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement. La réunion d'experts fera donc rapport aux deux commissions.

Documentation

TD/B/C.II/MEM.2/12 Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale sur sa quatrième session.

- iv) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports et la facilitation du commerce

Documentation

TD/B/C.I/MEM.1/12 Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports et la facilitation du commerce sur sa quatrième session.

b) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence

9. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera les rapports du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur ses onzième (19-21 juillet 2011) et douzième sessions (9-11 juillet 2012).

Documentation

TD/B/C.I/CLP/12 Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur sa onzième session.

TD/B/C.I/CLP/18 Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la concurrence sur sa douzième session.

Point 4

Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers

10. La Commission examinera et évaluera les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord d'Accra par le secrétariat, notamment dans les domaines où des synergies auront été réalisées entre les trois piliers. Des rapports intérimaires seront établis au sujet des paragraphes de l'Accord d'Accra intéressant les travaux de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, de la Division de la technologie et de la logistique, et du Groupe spécial sur les produits de base.

Documentation

TD/B/C.I/23 Rapport intérimaire sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives à des aspects fondamentaux du commerce et du développement

TD/B/C.I/24 Rapport intérimaire sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives aux produits de base

TD/B/C.I/25 Rapport intérimaire sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives aux transports et à la facilitation du commerce

TD/B/C.I/26 Rapport intérimaire sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives aux activités interdivisions de renforcement des capacités.

Point 5

Questions diverses

11. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission voudra peut-être examiner et recommander au Conseil du commerce et du développement pour approbation le ou les thèmes de fond de sa cinquième session.

Point 6

Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

12. Le rapport de la quatrième session de la Commission sera soumis au Conseil du commerce et du développement.
